

Ce Journal paraît les Dimanche,  
Mercredi et Vendredi.

**PRIX**

de l'abonnement.

POUR LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE :

Un an . . . . . 32 francs.

Six mois . . . . . 16 »

Trois mois . . . . . 8 »

HORS DU DÉPARTEMENT :

1 franc de plus par trimestre.

Un numéro . . . . . 25 centimes.

Annonces . . . . . 25 c. la ligne.

Réclames . . . . . 30 c. id.

# L'AVENIR

Journal du Progrès Social.

EMANCIPATION DES PEUPLES PAR L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Le numéro du dimanche étant plus spécialement consacré aux intérêts de l'industrie et de la fabrique lyonnaise, il en est fait un tirage supplémentaire auquel on peut s'abonner séparément.

Prix de l'abonnement : Un an, 12 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

Lyons, le 10 décembre 1846.

L'affaire de Cracovie est toujours l'aliment obligé des premières colonnes de la presse, tant française que britannique. La protestation devait-elle avoir lieu en commun ou devait-elle être faite séparément? La rupture de l'entente cordiale entraînait-elle la reconstitution d'un nouveau cabinet? Était-ce M. Thiers ou M. Guizot qui allait l'emporter? Tels étaient les sujets sur lesquels les journaux exerçaient leur activité intellectuelle; tels sont les éléments qui occupent encore aujourd'hui l'attention générale.

Cet examen soulève une des questions politiques dont la solution intéresse au plus haut degré l'avenir de la France: nous voulons parler des alliances extérieures. Cependant, il est fâcheux de le dire, aucun journal n'a abordé cette question et n'a cherché à la résoudre par une étude convenable.

En France, on se préoccupe généralement trop des questions de personnes. Pour beaucoup de gens, la politique se borne à choisir entre tel ou tel ministère, adopter les conclusions de celui-ci plutôt que les promesses de celui-là. Les journaux qui arborent, non pas les bannières d'un parti, d'un principe, mais le guidon d'un individu, suivent docilement le mot d'ordre, exécutent les évolutions diplomatiques de leur chef de file. Quant à l'idée, quant au progrès, quant à l'intérêt général, c'est la dernière chose dont ils prennent le soin; vous voyez ces hommes d'état pour obtenir le portefeuille, examiner avec soin de quel côté souffle le vent de la faveur; reniant demain les amis qu'ils encensaient la veille, adoptant tour à tour le principe qui paraît leur offrir une plus belle chance; tantôt prêchant la guerre; tantôt, partisans de la paix, ils tendent la main à toutes les portes, adoptent toutes les idées qui peuvent servir leur ambition; mais du peuple et de ses besoins, ils s'en soucient peu; ils ont bien autre chose à faire.

Ces hommes-là trompent le peuple, ces journaux mentent à leurs devoirs: aussi il y a peu de nations qui soient plus mal renseignées sur ses véritables intérêts que la France. Tous ces gens ne s'entendent-ils pas pour tromper l'opinion publique à leur profit.

Les questions politiques gagnent toujours beaucoup à être ramenées à leur plus simple expression; l'étalage des mots sert souvent à cacher quelque paradoxe: l'hyperbole aide le sophisme. Le peuple doit être instruit de toutes les combinaisons, de tous les mouvements qui s'opèrent dans les régions de la diplomatie, pour cela il faut détruire l'échafaudage outré des phrases rondantes, afin d'étudier au contraire les faits importants sous leur véritable aspect.

On nous objectera peut-être que le peuple entièrement absorbé par les souffrances, ne songe qu'à ses intérêts matériels, s'inquiète peu de la politique. Parbleu, puisque vous ne lui indi-

quez pas ce qui peut lui être utile, quels avantages il doit en retirer, il n'est pas étonnant qu'il s'occupe peu de toutes ces choses: du reste son opinion sera-t-elle écoutée?

Et c'est ainsi pourtant que toute une nation est réduite à quelques hommes; c'est ainsi que germent les erreurs, que se commettent les iniquités. Il est temps de faire tomber le voile qui recouvrait les mystérieux rouages de la diplomatie européenne; il est temps que la nation française sache avec quels peuples elle doit faire alliance, mais non pas quelle alliance servira les intérêts de tel ministre.

Ce n'est pas en vain que l'on a répété depuis 50 ans: La France marche à la tête de l'Europe; il faut nous résoudre enfin à le prouver, et pour cela choisir franchement nos amis et nos ennemis, tendre la main à ceux-ci et repousser ceux-là, quelles que soient leurs hypocrites caresses. — Il y a dans un bon système d'alliance un but unitaire, mais qui a un double développement, l'intérêt mutuel des deux parties contractantes et l'intérêt plus grand encore du progrès humanitaire. — Une alliance n'est donc bonne qu'autant qu'elle remplit ces conditions, autrement tout pacte est faux, facilement destructible et ne peut amener que de funestes résultats; c'est à la France à regarder autour d'elle et à formuler son opinion.

La presse de province, bien moins soumise aux exigences de quelques individualités égoïstes que son aînée de la capitale, doit donc entrer la première dans la voie que nous venons d'indiquer, et nous, nous apporterons notre tribut d'efforts à cette grande tâche en publiant une série d'articles sur l'important sujet que nous venons d'indiquer.

## Correspondance particulière.

Paris le 7 décembre.

Le langage qu'avait tenu la presse ministérielle après qu'on eut appris officiellement la suppression de la république de Cracovie, avait été l'objet d'une surprise universelle. On aurait dit que M. Guizot, profitant de cette circonstance, voulait rendre à la France l'allure indépendante qu'elle avait perdue depuis 1815. Le *Journal des Débats* et surtout l'*Epoque* ont répété sur tous les tons que l'acte des trois cours du nord dégagait la France des traités de 1815, et que la protestation de la France devait contenir une réserve formelle dans ce sens. La *Presse* a été bien plus loin, puisqu'après l'annonce de la protestation de M. Guizot, elle a cité un soi-disant passage de la protestation conçue dans ce sens. Il paraît, cependant, que la réalité est bien loin du ton de fermeté qu'on avait attribué à M. Guizot. Le projet de la protestation qu'il avait envoyé à Londres, lorsqu'il espérait décider lord Palmerston à une démarche en commun, se taisait absolument sur la réserve de la France, et la protestation isolée qui a été expédiée ces jours-ci est conçue dans les termes les plus modérés. On comprenait le but d'une protestation telle qu'on l'avait annoncée, mais à quoi servira celle qui a eu lieu, si ce n'est à donner un nouveau ridicule à des gou-

vernements qui se contentent de protester sans prendre aucune autre mesure qui puisse forcer les puissances à respecter la foi des traités.

— On disait à Londres, avant-hier, que le fameux article pacifique publié par le *Times* était sorti de la plume de lord Brougham. Jusqu'à présent, les organes immédiats de lord Palmerston ont évité de s'occuper des arguments si soudainement soulevés par le *Times*, mais leurs attaques contre la France ont une allure moins vive.

— M. Duchastel, consul-général et chargé d'affaires de France à Tanger, est arrivé à Mazagan à la fin de novembre dernier, se rendant auprès de l'empereur Abd-er-Rhaman.

— M. le comte Molé s'est rendu de nouveau, vendredi dernier, à Saint-Cloud, où il a été reçu en audience particulière par le roi.

— Des dépêches de M. Piscatory, ambassadeur de France à Athènes, sont arrivées hier, dans la journée, au ministère des affaires étrangères.

— Des lettres particulières de Bucharest nous apprennent que le prince Ribesko, cédant aux réclamations qui lui étaient adressées de toutes parts, venait de convoquer les états de Valachie qu'il tenait fermés depuis 1843; mais on n'espérait pas que cette satisfaction donnée à l'esprit public serait durable.

— Ce matin, dès 4 heures 1/2, Achmet-Pacha est parti de l'Elysée-Bourbon, avec sa suite, pour se rendre à Vincennes.

Après quelques manœuvres, le bey a visité le fort dans tous ses détails et a pris part à une fête commandée, dans les somptueux appartements de M. le duc de Montpensier.

— M. Ch. de Larivière, élève de Girodet et de Gros, vient de recevoir l'ordre du roi de faire le portrait équestre du bey de Tunis pour le musée historique de Versailles, où il sera placé entre ceux de Ibrahim-Pacha et de l'ambassadeur du Maroc.

— Mgr Darcimoles, évêque du Puy, que le roi vient de créer archevêque d'Aix, Arles et Embrun, est né le 8 octobre 1802. Il sera le plus jeune de nos archevêques.

M. Darcimoles était vicaire-général à Sens, quand le roi le nomma évêque du Puy, le 26 mai 1840.

— Une pétition a été signée par un grand nombre de négociants et par les principaux banquiers de Paris, pour demander à M. le ministre des finances d'autoriser au plus tôt la cote au parquet des actions du chemin de fer de Bordeaux à Cette. Cette pétition a été remise ce matin à M. Lacave-Laplagne.

Paris, 8 décembre 1846.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui publie le rapport suivant au roi :

Paris, 7 décembre 1846.

« Sire, le traité de commerce et de navigation conclu le 26 janvier 1826 entre la France et la Grande Bretagne, dispose que les produits de l'Asie, de l'Angleterre et de l'Amérique, im-

et ne la quittait plus. Le jour, la nuit, contemplant en silence les progrès que faisait sur cette jeune existence, naguère si fraîche encore, Deschamps était là... toujours là pour entendre des paroles qui lui glaçaient le cœur, pour soutenir cette tête livide et décharnée. Ces dévouements ne sont pas rares, mais ils n'existent guère que là où l'imagination n'aime pas à les rechercher. Ces héros inconnus, dont la simple histoire fait pleurer d'admiration, sont d'ordinaire ceux dont les paroles excitent le sourire, ou même la pitié!... »

Henriette, après une pénible insomnie, venait de s'endormir. Deschamps, triste et silencieux, semblait interroger son sommeil. Autour de cette femme mourante régnait déjà un silence de mort. Deschamps espérait encore. « Si votre cousine, avait dit le médecin, peut reposer quelques heures, tout espoir n'est pas perdu. Mais surtout, avait-il ajouté, prenez garde qu'on ne la réveille en sursaut, la moindre secousse lui serait fatale. » Depuis quelques heures, Deschamps veillait sur Henriette; le front du jeune homme se déridait peu à peu, il lui semblait que le sommeil de sa cousine était moins pénible, et qu'elle lui souriait, lorsqu'un léger bruit qui se fit entendre au-dessous de la chambre d'Henriette, le fit tressaillir d'effroi. « Mon Dieu! dit-il à la garde, mais il y a du monde dans l'appartement de dessous; je le croyais inhabité? »

— Quoi! Vous ne savez pas, Monsieur?... Deux nouveaux mariés y ont passé leur première nuit de nocce. Un beau couple, ma foi! c'est peut-être le mari qui se réveille.

— « Descendez, suppliez-le de ne point faire de bruit... dites-leur qu'il y va de vie et de mort. »

— J'y vais, Monsieur, répondit la vieille, et elle sortit.

— « Oh! dit Deschamps en frissonnant, ici la mort... et plus bas le bonheur! »

La garde avait dit vrai. Un nouveau ménage venait de s'établir dans l'appartement situé au-dessous de la petite chambre d'Henriette. Etant descendue, elle supplia le jeune mari de ne faire aucun bruit, en lui disant avec émotion: Il y a là-haut une pauvre jeune fille qui se meurt; le prêtre sort d'auprès d'elle; la moindre secousse la tuerait! — « Oh! soyez tranquille, » avait répondu le jeune homme.

Quand elle fut partie, il passa la main sur son front, secoua sa noire chevelure, puis jeta un long et triste regard sur sa femme endormie. Il la trouvait déjà moins belle. Les fleurs flétries et dépouillées qui jonchaient le par-

## FRAGMENT DE L'AVENIR.

### ARTISTE ET BOURGEOIS.

(Suite et fin) (1).

Lorsqu'il fut sorti, Henriette se mit à pleurer: elle répétait sans cesse: Il part! oh! mon dieu, il part! que vais-je devenir? Ses yeux étaient encore gros de larmes, lorsqu'on frappa de nouveau à la porte; elle eourut ouvrir, pensant que Rollaire revenait; mais, hélas! au lieu de la noble et élégante figure du jeune poète, elle aperçut la figure lourde et insignifiante d'Arthur Deschamps; elle essaya furtivement une larme qui roulait le long de sa joue. Oh! mon dieu! disait-elle, qu'il ne voie pas que j'ai pleuré. Mais Arthur ne voyait que ce qu'il devait voir. Après l'avoir saluée il alla s'asseoir, selon sa coutume, sur un sofa placé dans le coin le plus obscur de la chambre. Soudain, il pâlit, car il venait de rencontrer un gant oublié par Rollaire, et malgré lui il s'écria: Julien est venu aujourd'hui! Henriette qui n'avait point suivi le mouvement de Deschamps crut qu'Arthur l'interrogeait; elle eut peur de dire la vérité, et répondit: Monsieur Rollaire n'est point venu. Arthur avait déjà repris son calme habituel; ces paroles le rendirent muet de surprise: Henriette mentait, cela lui fit un mal affreux. Rollaire était venu, voilà pourquoi les yeux de sa cousine étaient rouges de larmes. Qu'il prenne garde! dit-il à demi-voix. Henriette se retourna vivement et fut bien surprise de l'expression qui animait le visage d'ordinaire si calme du jeune homme. — Mon dieu, qu'avez-vous? lui dit-elle. Arthur ne répondit pas; mais son regard s'adoucit; sa colère tomba à la voix de sa jeune cousine. Il s'approcha d'elle, et prit une main que, dans sa douleur, elle ne retirait pas; puis, faisant un effort sur lui-même, il allait parler de Rollaire... mais il s'arrêta. Oh! non, se dit-il, qu'Henriette ne rougisse jamais devant moi... et il se tut. — Qu'allez-vous me demander? lui dit Henriette, en le voyant embarrassé. — Moi, répondit maladroitement Arthur, j'allais vous demander des nouvelles de votre mère. — Henriette sourit de pitié; quelle différence en effet entre ce jeune homme resplendissant de santé, à la tournure commune, au froid et prosaïque langage, et l'élegant et poétique Rollaire! Elle crut un instant que le dégoût irait chez elle jusqu'à la haine. Deschamps s'aperçut de l'impression qu'il venait de faire

(1) Voir le numéro du 9 décembre.

portés sur navires des deux pays, de France en Angleterre, et vice versa, n'y seront admis que pour l'entrepôt ou la réexportation.

» Cette mesure, puisée dans la législation anglaise, a été mise en vigueur en France par l'ordonnance du 8 février 1826.

» Complètement justifiée au point de vue de nos intérêts maritimes, elle pourrait dans les circonstances présentes mettre obstacle à nos approvisionnements en céréales, si les grains et farines qui arriveraient d'Amérique par les entrepôts anglais continuaient à être exclus de la consommation française.

» Nous pensons qu'il y a lieu de suspendre provisoirement l'effet de cette disposition.

» Dans ce but, j'ai l'honneur de soumettre à votre majesté un projet d'ordonnance pour lequel je me suis concerté avec le département des finances.

» Je suis, etc.

» Le Ministre secrétaire d'état de l'agriculture et du commerce,  
» L. CUNIN-GRIDAINE. »

— L'ordonnance suivante fait suite au rapport ci-dessus :

« A partir de la promulgation de la présente ordonnance, les grains et farines provenant d'Amérique, qui seront importés soit par des navires français, soit par des navires britanniques, des ports du Royaume-Uni, pourront être admis, jusqu'à nouvel ordre, en France, pour la consommation. »

— Une autre ordonnance du ministre de la marine porte ce qui suit :

« Le corps royal du génie maritime sera porté à l'effectif ci-après, savoir :

- 1 inspecteur général.
- 6 directeurs de constructions navales.
- 18 ingénieurs de première classe.
- 18 ingénieurs de deuxième classe.
- 22 sous-ingénieurs de première classe.
- 22 sous-ingénieurs de deuxième classe.
- 12 sous-ingénieurs de troisième classe.

Total: 99

» Le nombre des élèves à recevoir à l'école d'application du génie maritime sera réglé chaque année par notre ministre de la marine et des colonies, d'après les besoins du service.

#### Nouvelles étrangères.

ANGLETERRE. LONDRES, 5 décembre. — Cité, 4 heures. Consolidés pour compte, ouverts 95 1/4, 3/8; fermés, 95 1/4, 3/8; au 15 janvier, 95 3/8, 1/2. — Espagnols: actif, non coté; 3 0/0, 37 1/4; différée, 17 1/4. — Portugais: 39. — Hollandais: 2 1/2 0/0, 60 1/8.

Chemins de fer français. — Lignes homologuées.

Paris-Rouen, 35. — Paris-Orléans, 47. — Strasbourg-Bâle, 9. — Rouen-Havre, 25 1/2. — Boulogne-Amiens, 2 1/4 perte. — Orléans-Vierzon, 2 3/4. — Orléans-Bordeaux, 2 1/8. — Paris-Strasbourg, 3/4 perte. — Tours-Nantes, 1/2 perte. — Paris-Lyon, 1/8. — Bordeaux-Cette 7/8 perte. — Nord, 10 1/2, 3/4, 1/2 3/8.

— Le *Globe* du 5 décembre parle de bruits de crise ministérielle qui auraient couru à Paris. On prétend que M. Guizot céderait la place à M. Thiers. Ce qui a donné quelque poids à cette opinion, c'est une visite de M. Thiers au château. Ce fait n'avait pourtant aucune portée, car il ne s'agissait pas d'une audience particulière, mais bien d'une réception du soir. Il y a un immense obstacle au retour de M. Thiers aux affaires; il veut que Louis-Philippe renonce au gouvernement personnel, et a plusieurs fois posé son ultimatum dans ce sens. Cette exigence le rend impossible, et, si M. Guizot se retire (ce qui est fort problématique), on essaiera encore bien des combinaisons avant d'appeler les partisans du gouvernement représentatif pur.

— On lit dans le *Morning-Herald*: Notre correspondant de Paris nous écrit ce qui suit :

« Les journaux français ont annoncé que le gouvernement avait eu l'intention de relever les fortifications d'Huningue. On m'a assuré que la question avait été disputée dans le conseil des ministres, et que si on avait pu la faire également on eût donné

un exemple du danger de violer les traités. Il paraît, toutefois, que l'acte en vertu duquel les fortifications d'Huningue ont été démolies, est un traité particulier conclu, au mois de novembre 1815, entre l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse et la France, qui n'a pas été inséré dans le traité général, et a été conclu indépendamment des autres parties contractantes. Ainsi, le traité était contre ceux qui voulaient rétablir les fortifications d'Huningue par voie de représailles, et quoique le cas eût été justifiable, les ministres ont décidé qu'ils ne feraient rien, attendu que ce jeu étant une fois commencé on ne pourrait pas en voir la fin. Quant à l'occupation de Loudan, il n'en a jamais été question.

« On dit, dans les cercles politiques, qu'il y a eu des explications un peu vives entre lord Palmerston et le comte de Jarnac. Je vous ai déjà écrit qu'il avait envoyé une dépêche basée sur des expressions attribuées à M. Guizot, que le ministre a désavouées. On dit que lord Palmerston persiste à soutenir que c'est le comte de Jarnac lui-même qui a prononcé ces mots qui font l'objet de la discussion. »

ALLEMAGNE. FRONTIÈRE DE POLOGNE, 29 novembre. — Le 10 janvier prochain, la ligne de douanes existant entre le royaume de Pologne et l'empire de Russie sera supprimée; le commerce sera libre et les fabricants polonais en tireront le plus grand profit.

Au nouvel an russe, le royaume de Pologne, établi et garanti par les puissances signataires du traité de Vienne, après avoir perdu sa constitution, en vertu d'un ukase de l'empereur Nicolas de l'année 1831, et avoir été gouverné jusqu'à ce jour d'après le statut organique, sera formellement stipulé et transformé en un gouvernement russe. On fait déjà tous les préparatifs nécessaires pour cela. (*Gazette d'Aix-la-Chapelle.*)

VARSOVIE, 24 novembre. — Plusieurs Polonais émigrés qui s'étaient réfugiés en France, ont obtenu la permission de retourner en Pologne, et leur fortune confisquée leur a été rendue; ils ont été relevés de la mort civile. On croit que plusieurs de ces individus ont mérité cette faveur en se faisant les espions du gouvernement russe. Un Polonais qui a refusé la grâce qu'on lui avait offerte, a été puni de la confiscation de ses biens et de la mort civile. Les arrestations continuent par suite de la dernière conspiration. L'instruction se fait de la manière la plus rigoureuse. On obtient des aveux par des coups de fouets. Le prince gouverneur préside le conseil et dirige l'instruction. Le conseil formé au mois de mars est permanent. Ainsi nous sommes en état de guerre. Le tribunal a prononcé trois condamnations à mort. En général, les jugements qu'il rend sont très sévères. Il ne sera pas question d'acquiescement. Le plus grand nombre des accusés sera condamné au bannissement et à la confiscation. (*Gazette universelle allemande.*)

GALLICIE. LEMBERG, 24 novembre. — Le commissaire impérial, comte Stadion, est de retour de Vienne. On est curieux de voir quelles mesures il adoptera. On dit que trois régiments arriveront en Gallicie et que le comte les enverra dans les localités encore dégarnies de troupes.

SUÈDE. STOKOLM, 27 novembre. — Aujourd'hui, une tentative d'assassinat a eu lieu sur la personne du roi. Heureusement elle a échoué. L'auteur de cette tentative est un homme qui demandait avec instance au baron de Peyron une audience du roi. — Cette circonstance attirera l'attention du baron, qui observa cet homme et découvrit qu'il était porteur d'un pistolet qu'il lui enleva; mais l'individu se saisit d'un second pistolet et fit feu sur le baron. Le bruit attira la foule et cet homme fut arrêté; il avait été antérieurement enfermé dans un hospice d'aliénés. On ne sait pas si le baron de Peyron a été blessé. (*Correspondance de Nuremberg.*)

PRUSSE. BERLIN, 2 décembre. — En ce qui concerne l'incorporation de Cracovie, on prétend ici de la manière la plus positive qu'il y a cinq mois le cabinet français avait reçu des puissances du Nord une communication concernant cette mesure, et qu'il s'est borné à prier les puissances de vouloir bien ajourner jusqu'après les élections. (*Gazette de Cologne.*)

— Une lettre de Vienne, insérée dans l'*Observateur Rhénan*, contient ce qui suit: Le duc de Modène régnant est aussi inflexible et aussi avare que son père. Ainsi cette prétendue dot

considérable qu'il aurait donnée à la comtesse de Chambord n'est qu'une fable. La comtesse n'a reçu en dot que 250,000 fr. Du reste sa fortune personnelle ne dépasse pas deux millions de francs.

Du DANUBE. 1<sup>er</sup> décembre. — D'après les dernières nouvelles de Vienne, le prince de Metternich se trouve depuis quelques semaines dans un état de santé très critique; une excitation fiévreuse qui succède à une grande atonie, empêche le prince de se mettre au lit et le force de passer les nuits assis dans un fauteuil; dans ces moments on l'entend dire qu'il ne quittera plus le lit, une fois qu'il s'y sera mis. Le comte de Munch Bellinghausen, qui jouit de toute la confiance du prince, passe, non seulement une grande partie du jour, mais aussi une partie de la nuit près de l'illustre malade.

— On mande de Rome 26 novembre de la *Gazette d'Augbourg*, que le comte de Rossi est de retour de son voyage à Paris; hier, il a eu l'honneur d'être reçu en audience particulière par le pape.

ITALIE. PISE, 18 novembre. — S. A. R. le duc de Lucques vient de supprimer, par un décret du mois de novembre, les jeux publics dans les bains de Lucques et dans les bains de mer de Viareggio.

ROME, 24 novembre. — On annonce que plusieurs employés de la cour recevront prochainement leur congé. L'ambassadeur de Sardaigne, comte Broglia de Monbello, est rappelé par sa cour et mis à la retraite. Il est remplacé par le marquis de Pareto, ambassadeur à Constantinople. — Les tribunaux privilégiés viennent d'être supprimés.

Nous croyons devoir signaler quelques unes des manœuvres auxquelles donne lieu en ce moment, la question de l'emplacement de la gare de Lyon. Des capitalistes de Paris font un trafic animé avec les terrains de la place Mazas, dont les ventes et les achats donnent lieu journellement à des spéculations considérables. On achète de ces terrains à prime comme on fait de la rente à la Bourse, c'est-à-dire que l'acheteur moyennant une certaine somme qu'il risque, pourra résilier son marché pour le cas où la rue Contrescarpe l'emporterait sur la place Mazas. Il serait temps que M. le ministre des travaux publics mit enfin un terme à de pareils tripotages.

#### Chronique locale.

M. de Namps, conseiller à la cour royale de Lyon, est décédé mardi, à l'âge de 78 ans. Ses funérailles ont eu lieu mercredi. La cour royale, l'ordre des avocats et la communauté des avoués près la cour royale y ont assisté en robe.

— M. Vincent de St-Bonnet, premier avocat-général, dont deux journaux de la localité avaient prématurément annoncé le décès, a succombé jeudi matin. Ses obsèques auront lieu aujourd'hui; atteint d'une congestion cérébrale, sa famille et ses nombreux amis ont, dès les premiers jours, éprouvé des craintes sérieuses. Si les secours de l'art et les soins empressés avaient pu le sauver, à coup sûr il eût été conservé aux affections qu'il avait inspirées et que son caractère justifiait.

— Dimanche matin un voleur s'est introduit dans le laboratoire du café Minerve, rue Puits-Gaillot, pendant que les garçons du café nettoyaient les vitrages de la porte d'entrée, et s'est emparé d'un panier d'argenterie d'une valeur de plus de mille francs.

MM. les curés, pasteurs et rabbins de la ville ont reçu la lettre suivante des sœurs Millanollo: Lyon, 6 décembre 1846.

Monsieur le curé,

Désirant concourir au soulagement des pauvres, et ne pouvant nous-mêmes le faire avec discernement, nous avons l'honneur de vous adresser dix bons de 5 fr. chacun, que nous vous prions de vouloir bien distribuer parmi les plus nécessiteux de votre paroisse; nous nous réservons d'accueillir les malheureux et de donner de nos mains.

Agréer, monsieur, les très-humbles respects des sœurs  
MILANOLLO.

Veillez indiquer sur le bon le nom et le domicile de la per-

quet; le désordre qui régnait dans la chambre, et jusqu'à cet air épais et lourd qu'on respire, après quelques heures de sommeil, dans nos étroites chambres; l'idée de cette jeune fille qui se mourait là-haut, tout cela l'attrista. « Oh! s'écria-t-il, de quel nom faut-il appeler ce vague désir de ce qu'on n'a point, qui vous jette incessamment sur les pas d'un bonheur qui s'éloigne toujours? Pourquoi Dieu a-t-il mis dans mon cœur, avec tant de désirs, si peu de puissance pour les satisfaire? Oh! la vie n'est-elle qu'un fruit brillant, mais amer, bon à jeter, quand on en a percé l'épiderme? Heureux, trois fois heureux l'homme au front étroit, dont l'intelligence ne surpasse pas la faculté de sentir! Celui-là ne va pas, traînant après lui la longue chaîne de ses illusions détruites. Il sait au juste ce que vaut l'existence, car il la voit telle qu'elle est. Pour lui la réalité n'est jamais le désenchantement. Mais malheur à celui dont l'imagination enveloppe et colore de ses rêves la froide vérité! Celui-là verra bientôt que l'idole devant laquelle il se prosterne, est une idole mal dorée, et que le dedans est d'argile. » En disant ces paroles, Rollaire, car c'était lui, s'approcha du lit où reposait sa jeune femme, et la contempla longtemps en silence. Il y avait à la fois dans son regard de la pitié, de la douleur, et de la colère. Ce jeune homme, habitué à jouer avec des idées dont toute la force consistait dans l'élégance de la forme et la poésie de l'expression, habitué à étouffer, pour ainsi dire, avec le ressentiment sonore de quelques grands mots à la mode, le cri de son cœur et de la vertu, se prit à verser des larmes amères. Pauvre enfant! qui tuait à coup de phrases le bonheur de sa jeunesse!

Son cœur blasé, qui ne trouvait de saveur à aucune des affections qu'il avait convoitées, et avide d'émotions nouvelles, se repaissait déjà en idées, d'un plaisir propre sans doute à le réveiller de sa langueur. « Là-haut, lui avait-on dit, est une jeune fille qui se meurt. » « Une jeune fille qui se meurt, d'amour peut-être! » répétait-il tout bas; et, pour mieux se la peindre, il employait les expressions les plus poétiques ou les plus bizarres, et sa curiosité grandissait à chaque pas nouveau qu'il faisait dans son nouveau drame. Il fallait la voir.

Une jeune fille qui se meurt d'amour! Oh! il retirerait de cette visite une sensation de plus, il pourrait inscrire, sur le registre de ses inspirations futures, un sujet neuf et touchant. Il ouvrit doucement la porte pour ne point réveiller sa femme, et monta l'étage qui la séparait de la chambre d'Henriette. Là, son cœur battit. Sa conscience lui disait à l'oreille: « Ce n'est point un sentiment d'humanité qui te guide... c'est une vulgaire cu-

riosité que tu décores en vain du nom fastueux de poésie. » Il entra doucement, Arthur, la tête cachée dans ses mains, ne l'aperçut pas; mais la garde vint à lui: — Que voulez-vous? lui dit-elle. — Je suis un peu médecin, répondit-il sans confusion... et je viens voir si la malade... — La voilà... Silence! — Rollaire se tourna du côté où reposait péniblement Henriette; mais le malheur voulut qu'il reconnut sa victime, malgré ce qu'il avait fait pour la rendre méconnaissable. Il poussa un cri... Henriette se réveilla... le regarda en face... prononça son nom, et voulut se lever pour se jeter dans ses bras; mais elle retomba froide et inanimée... Rollaire s'enfuit comme un lâche devant la déolation qu'il venait d'apporter, tandis que Deschamps s'élançait pour secourir Henriette.

Une heure après cette scène, l'appartement de Rollaire était rempli de parents et d'amis. Aux nombreuses questions qu'on lui faisait sur sa pâleur, sur son air égaré et souffrant, il ne répondait que par des paroles insignifiantes. Cependant le déjeuner était servi, on se mit à table. Déjà les joyeux propos couraient, lorsque soudain la porte fut brusquement ouverte, et sur le seuil apparut Arthur Deschamps.

On aime à voir une noble tête, un front pâle et élégant resplendir d'enthousiasme. Mais ce qui est plus beau que l'enthousiasme du poète, c'est l'enthousiasme d'un homme de nature bourgeoise, quand un hasard imprévu vient à le grandir pour quelques heures. Lorsque Arthur entra, sa figure était merveilleusement belle. Il alla droit à Rollaire, et le saisit avec tant de force, que celui-ci pâlit, jeta un cri de douleur et d'effroi.

— Que voulez-vous? s'écria-t-on de toutes parts.  
— Cet homme est un infâme assassin! dit Arthur d'une voix solennelle. Oh! ne reculez pas, ajouta-t-il, car son crime n'est pas de ceux qui relèvent du gendarme et du bourreau. Nul loi ne peut le condamner, nul jugement ne le flétrit, mais moi... je le condamne et le flétris. En disant ces mots, d'une main il le frappa rudement au visage... Il le retint de l'autre. — Vous me rendez raison, murmura Rollaire, pâle de honte. Deschamps sourit... puis, après un instant de silence, il répondit: Julien Rollaire, je veux bien vous faire cet honneur...

Quelques heures après la mort d'Henriette, un coup de feu se fit entendre dans les carrières de Montmartre, et Rollaire jeta son arme devenue inutile; Arthur avait reçu une balle dans la poitrine.

— Nous marcherons l'un sur l'autre, avaient dit pa devant quatre té-

moins les deux adversaires. Nous tirerons quand nous voudrons et à la distance que nous voudrons. Julien, adroit et exercé, tira le premier. Blessé mortellement, Arthur chancela, mais il ne tomba point, et continua à marcher. Séparé de son adversaire par une distance de vingt pas, il trouva assez de force pour faire, sans tomber, la moitié du trajet.

Qui pourrait décrire ce qui se passait alors dans le cœur de Rollaire? La vanité et la peur se livraient en lui un duel à outrance. Pâle, tremblant, il essayait cependant de sourire à cette mort qui s'avançait implacable et menaçante.

— Si je meurs, disait Rollaire, que je tombe au moins avec grâce! que ma dernière parole soit une parole de pardon! Mais Rollaire n'était qu'un apprenti gladiateur. Ses jambes tremblaient sous lui, ses dents claquaient d'effroi, et Deschamps avançait toujours. Tout-à-coup le cœur de Julien bondit de joie: Deschamps venait de tomber.

Mais tout n'était pas fini! Deschamps ne voulait pas mourir encore! Une main sur sa large plaie, et l'œil fixé sur sa proie, il se traîna jusqu'à Rollaire:

— Tu as peur, murmura-t-il d'une voix tremblante.

Celui-ci essaya de sourire. Impossible. Il voulut répondre par un mensonge, le mensonge expira sur ses lèvres. La peur, l'horrible peur, le saisissait des pieds aux cheveux.

— Grâce! s'écria-t-il, et il tomba presque sans vie près de son ennemi mourant.

Deschamps était alors à deux pas de lui, pâle, couvert de sang, luttant contre la mort; il sembla se ranimer un instant pour jeter d'abord sur son adversaire un regard de triomphe et de vengeance; mais on vit soudain changer l'expression de ses traits; sur son visage contracté par la haine on vit apparaître comme une douce et imposante sérénité: une pensée du ciel était venue dans cette âme qui s'en allait devant son juge.

— Vous l'avez entendu, dit-il en se retournant vers ses témoins, qu'il garde sa vie pour se repentir; et vous, mon Dieu! ajouta-t-il, en venant ici je vous ai offensé, mais pardonnez-moi comme je lui pardonne, et il tomba pour ne plus se relever.

Vous savez le reste.

(*Nouvelliste Vaudois.*)

HAINS.

sonne à laquelle il est destiné.

La bonne action de Mlle Térésa et Maria Milanollo n'a pas besoin d'éloge. On voit que chez ces deux jeunes artistes le talent s'allie aux plus précieuses qualités du cœur. Elles ont consacré leur matinée de mardi à la réception des porteurs de leurs bons. Parmi ceux-ci plusieurs s'étaient glissés qui n'avaient ni bon, ni recommandation aucune, et cependant tous sont sortis en comblant les jeunes artistes de leurs bénédictions.

— La grève des teinturiers continue; plusieurs fabricants profitant de la proximité de St-Etienne et de la facilité qu'offre le chemin de fer par sa rapidité et le nombre des départs envoient leurs soies aux teinturiers de cette ville. — Quelques ateliers de teinture de Lyon travaillent en utilisant les gens de leurs maisons, les femmes chargées de la mise en main des soies et les contre-maîtres.

Mardi, dans la journée, les ouvriers cédant aux sollicitations qui leur étaient adressées étaient sur le point de rentrer dans leurs ateliers, lorsque l'on apprit que l'une des maisons les plus importantes, M. G., quai St-Laurent, avait accepté le règlement demandé par les ouvriers. Dès ce moment la grève fut reprise avec plus d'intensité. Plusieurs nouvelles arrestations ont eu lieu; les premières ont été maintenues. M. Godemard, juriconsulte, rue St-Georges, qui, consulté par les ouvriers, avait eu quelques conférences avec M. le maire relativement au règlement des heures de travail, a été arrêté samedi soir, et mardi la chambre du conseil a refusé sa mise en liberté sous caution. Cette rigueur nous étonne: le caractère honorable et conciliant de M. Godemard semblait devoir le mettre à l'abri d'une arrestation préventive.

### AVIS.

Le conseil des directeurs de la caisse d'épargne s'empresse de rappeler aux déposants que, conformément à l'article 9 de la loi du 22 juin 1845, les sommes qui excéderont deux mille francs, sur un livret, cesseront de produire des intérêts à partir du 1er janvier 1847.

Les déposants sont en conséquence invités à demander, à l'époque indiquée ci-dessus, le remboursement en espèces des sommes excédant le chiffre de deux mille francs, ou l'emploi en achat de rentes d'une somme suffisante, s'ils veulent que leur compte continue d'être productif d'intérêts.

— Pour satisfaire aux nombreuses demandes du public lyonnais et des villes des environs, l'administration du Grand-Théâtre a l'honneur d'informer qu'elle a sollicité Mlle Milanollo, dont le départ est irrévocablement fixé à dimanche 13 du courant, de lui vouloir bien consacrer encore une soirée. En conséquence, Mlle Milanollo donnera samedi, le 12, un grand festival. La salle sera éclairée *a giorno* et on placera le décor de la Guadeloupe.

— Vu la courte durée du carnaval, les bals masqués commenceront au COLLISÉ, le samedi 19 présent mois et se succéderont sans interruption tous les samedis.

L'orchestre, composé de quatre-vingts musiciens, sera dirigé par M. Rozer, deuxième chef d'orchestre du Grand-Théâtre.

Les propriétaires de ce magnifique édifice n'ont reculé devant aucune dépense pour continuer d'obtenir, à juste titre, la faveur du public et mettre leur établissement au premier rang de ceux qui ont existé jusqu'à ce jour.

La salle sera éclairée, pour les bals seulement, (*a giorno*).

### TRIBUNAUX.

Le sieur Victor Bouton, ancien commis de M. Pagnerre, libraire et éditeur de l'*Almanach de la France démocratique*, pour l'année 1847, a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises présidée par M. Perrot de Chézelles, comme prévenu: 1° d'attaque contre le respect dû aux lois; 2° de provocation à la haine et au mépris du gouvernement du roi; 3° de provocation à la haine entre les diverses classes de la société; 4° d'attaque contre la propriété. Ces délits, suivant le ministère public, résultaient de divers passages des chapitres intitulés: *Il n'y a plus de tyrans; de l'antagonisme; la fête des morts en l'an deux mil.*

M. Bresson, avocat-général, a soutenu avec force les différents chefs de prévention, et a conclu à l'application des articles 26 de la loi du 26 mai 1819, 4 et 10 de la loi du 25 mars 1822, et 8 de la loi du 9 septembre 1835.

M<sup>e</sup> Henri Celliez a présenté la défense de l'inculpé.

Après trois quarts d'heure de délibération, le jury n'a résolu affirmativement et à la simple majorité, que la troisième question, celle relative au délit de provocation à la haine entre les diverses classes de la société; son verdict a été négatif sur les autres chefs de prévention.

La cour, après en avoir délibéré, a condamné le sieur Victor Bouton à un an de prison et à 500 fr. d'amende; elle a, en outre, ordonné la confiscation des exemplaires saisis.

### Nouvelles diverses.

Le gouvernement anglais vient de prendre, à l'égard de nos navires venant d'Afrique, une détermination très-grave que l'on considère généralement comme un des contre-coups du mystère du mariage Montpensier; désormais, une quarantaine de 8 jours devra avoir lieu à Gibraltar pour les bâtiments venant d'Alger ou d'Oran.

— Mlle Rachel a écrit de sa main au journal le *Siècle* pour démentir le bruit de sa conversion au catholicisme, qui avait été répandu par ce journal avec des détails très-circoustantiels.

— Au moment de la cherté des grains, nous recommandons les Moulins domestiques à bras et à manège, et la nouvelle BLUTERIE de Q. DURAND fils, pour la nourriture des chevaux, des bestiaux; son excellent COUPE-RACINE à 3 lames en rabots, du prix de 68 fr.; son HACHE-PAILLE rotatif de 108 fr.; son CONCASSEUR, de 80 fr.; et son CRIBLE qui nettoie, travaillant seul, plus de 200 hectolitres de grains par jour, 115 fr.; tous ces prix y compris les emballages. Ces instruments sont décrits dans deux petites brochures, avec figures, prix: 1 fr. 50 c., et 2 fr. franc de port. Elles sont vendues au profit des inondés. Ecrire franco à Madame Q. DURAND Mère, chargée par son fils de cette Souscription, à Paris, près la Barrière de la rue du Faubourg-Saint-Denis, n. 189, au foud de la cour, au rez-de-chaussée.

NOTA. Les personnes qui voudront munir les Cultivateurs inondés des instruments cités ci-dessus obtiennent 5 p. 0/0 de remise.

LE FORÇAT GÉNÉREUX. — La lettre suivante a été adressée à M. le rédacteur du journal l'*Océan*:

Brest, 21 novembre 1846.

Monsieur le Rédacteur,

Jusqu'à présent, je n'avais pas voulu rendre publique la bienfaisance persévérante d'un condamné du bagne de Brest, par respect pour l'humble modestie du condamné lui-même qui s'y opposait. Mais comme il est toujours bon de présenter une bonne action à l'imitation, et que, dans un de vos derniers numéros, M. Musy, aumônier du bagne, m'en a donné l'exemple, je veux me joindre à lui pour montrer que, même dans ce séjour du vice et du crime, il y a des âmes sensibles et compatissantes sur lesquelles la religion exerce sa salutaire influence. Ce n'est pas d'un fait unique dont je veux parler, mais d'une multitude d'actes de bienfaisance appartenant au même individu.

J.-L. Allaire, condamné de la salle 1<sup>re</sup>, ne cesse, depuis plus de onze ans, de soulager l'infortune partout où elle se trouve. Tantôt ce sont les inondés de Lyon, tantôt les incendiés de Smyrne ou de Hambourg; une autrefois ce sont de pauvres veuves privées de leur soutien, puis les victimes de la Martinique, etc., etc.; enfin depuis le 21 septembre 1835 jusqu'au 18 octobre dernier, jour où il m'a remis son dernier don qui était de dix-sept francs, les aumônes du pauvre Allaire se sont élevées à la somme de trois cent quatre-vingt-dix-sept francs. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est la source à laquelle il puise ces ressources. Ne recevant rien de sa famille, c'est en se privant de son vin, quelquefois de son pain, et en consacrant le peu d'argent qu'il reçoit comme encouragement, qu'il se le procure; et à quoi en attribue-t-il le mérite? C'est, me dit-il dans une lettre du 3 de ce mois, à l'efficacité de la grâce de Dieu. Ces faits, M. le rédacteur, sont connus de toute sa salle et des chefs de l'administration des chiourmes, qui en ont fait l'objet de notes on ne peut plus honorables pour Allaire sur le registre du personnel du bagne. Je dois encore ajouter, car je puis en porter témoignage, qu'Allaire a refusé des faveurs qui lui étaient offertes, par crainte, disait-il, qu'on ne crût que sa conduite avait un but intéressé. La seule faveur dont il a joui jusqu'à présent, c'est celle de la chaîne brisée.

J'ai l'honneur, etc.

A. LE FOURDRAY.

LA PROBITÉ RÉCOMPENSÉE. — Le *Glaneur d'Amiens* cite un trait de probité beaucoup moins rare heureusement, qu'au trait d'avarice auquel il a donné lieu. Un domestique du nom de Baudry a trouvé un portefeuille contenant dix mille fr. en billets de banque. Instruit du nom du propriétaire de ce portefeuille, il le lui remit avec les dix billets, et en reçut... devinez quoi? Trois centimes. L'honnête domestique ne voulait aucune récompense, et refusa celle qui lui était si généreusement offerte.

LE SAVETIER ET LE MENDIANT GENTILHOMME. — Il est d'usage en Angleterre qu'un candidat à la chambre des communes fasse une tournée dans la ville ou dans le bourg dont il sollicite le mandat. En 1755, un jeune Anglais fort élégant se présente, chapeau bas, devant l'échoppe d'un savetier, homme fort en crédit dans son village. Le candidat (car c'en était un) supplie l'honnête artisan de vouloir bien lui accorder sa voix. — On verra cela, notre bourgeois, lui répond celui-ci; mais auparavant, il faut savoir à qui l'on a affaire; et moi je ne connais les gens que lorsque j'ai bu avec eux. — Mon cher Monsieur, dit le futur député, j'ai pourvu à tout; il y a chez un tel, à telle enseigne, d'excellente bière forte et je m'estimerai très-honoré... De la bière! fi donc! Cherchez ailleurs vos dupes, je ne bois que du vin et du Bourgogne. — Je vous demande mille pardons; si vous voulez prendre seulement la peine de venir à deux pas d'ici... — Sortir de ma boutique? Non, en vérité; si tu veux boire avec moi, fais apporter ton vin. Tiens, point tant de façons; assieds-toi sur cet escabeau. — Le jeune Anglais sourit à cette invitation et l'accepta. Ses gens vont chercher le vin. Voudrais-tu fumer? voilà ma pipe; conviens que ce tabac est bon. — Délicieux, sur ma parole. — Le vin arrive. Après avoir bu, le savetier, dans une espèce de transport, s'écrie: Tiens, compère, il faut que tu m'embrasses... Bon; et de l'autre... A merveille. — Tout cela fait, le savetier appuie ses deux poings sur son tablier gris, élève la voix et accablant monsieur le candidat d'un regard dédaigneux: N'as-tu pas de honte? lui dit-il. Quoi! tu n'es pas humilié de tant de bassesses! Eh bien! j'en rougis pour toi. Tu veux être membre du parlement? Va, j'en suis plus digne que toi et tes semblables. Sors de ma boutique ou, dans le moment, j'amène contre toi mes parents et mes amis. Va mendier ailleurs des suffrages! (*La Constitution*.)

— Un maréchal-ferrand de Pontivy, à la suite d'une querelle qu'il eut avec sa femme, en vint aux coups. C'est, sans doute, un très-mauvais moyen pour se faire aimer, et encore plus mauvais pour obtenir du silence. La femme, qui a bon pied, bon œil et surtout bonne langue, rendit coup pour coup et trois paroles pour une, sur un diapason trois fois plus élevé; l'exaspération était à son comble de part et d'autre. Ah! tu ne veux pas te taire, dit le mari, à l'imitation de Polichinelle, attends un peu... Il saisit une pince à ferrer, et lui en applique un vigoureux coup sur la tête; la femme roule, et tout était fini!... Je savais bien, en regardant sa femme étendue sans mouvement sur le carreau, que je l'aurais fait taire. A présent que tout est terminé, allons faire notre devoir, allons avertir la justice du bonheur qui nous est arrivé.

Il se rend chez M. le procureur du roi, non sans s'arrêter souvent en route, et lui raconte sa mésaventure. En un clin-d'œil la justice est sur pied, et l'on marche pour aller constater le meurtre... Arrivée à la demeure de notre homme, qui suivait sous bonne escorte, elle entre... Voyons, lui dit-on, où est le cadavre? — Qui? ma femme? — Oui; nous ne la voyons pas. — Le diable l'a donc emportée, car... Mais sa parole expira net sur ses lèvres encadrées, il était stupéfait!... Il venait d'apercevoir sa très respectable moitié qui travaillait, comme si de rien n'était, dans un coin de la boutique.

On se doute bien que la pauvre femme, qu'on avait crue morte, n'était qu'étourdie. Que restait-il à faire? Rien que ce qui a été fait: la justice s'est silencieusement retirée, abandonnant provisoirement sa proie, et le mari, honteux et confus comme le corbeau de la fable, jura en termes très énergiques que plus tard il prendrait mieux ses précautions.

(Lorientais.)

### Variétés.

#### ORIGINE ET HISTOIRE DE LA LANGUE ROMANE.

(Suite et fin.)

Charlemagne s'efforça de rétablir l'usage et l'étude de la lan-

gue latine. Sous son règne, des écoles se formèrent. On y vit briller des savants dont la postérité a recueilli pieusement les noms. Mais, après la mort de ce grand prince, les Gauls retombèrent dans leur premier état d'insouciance, et l'idiome devenu national fut le seul qui fut compris des peuples. Les conciles tenus à Mayence en 847, à Arles en 851, à l'exemple de ceux tenus à Reims et à Tours en 813, furent obligés d'ordonner la traduction en langue vulgaire des livres saints afin d'en rendre la connaissance accessible. Cependant peu de traducteurs répondirent à cet appel: ce ne fut qu'au XI<sup>e</sup> siècle que ce travail s'accomplit. On vit alors paraître plusieurs traductions d'ouvrages importants, parmi lesquels on distingue les quatre livres des Rois et ceux des Machabées, ouvrage mêlé de prose et de vers; un commentaire sur le psautier, le cantique de St-Athanase, les morales et les dialogues de saint Grégoire, le sermon anonyme sur la sagesse. Nous possédons par conséquent peu de monuments de la langue, de quelque étendue, qui leur soient antérieurs; un seul, le serment qui fut prêt à Strasbourg, par Louis-le-Germanique, son frère Charles-le-Chauve, et les seigneurs français, les devance; nous le rapportons ici pour compléter ce travail et donner au lecteur une idée de l'idiome à cette époque. « Pro Deo amore, et pro christiano populo, et nostro communi salvamento, disti di in avant, in quant Deus savir et podir me dozat, si salvara jeo c'est meon fradre Karlo, et in adjudha cosa, si cum om per oreit son fradra salvar deit, in o quid il mi altre, si fazet, et ab Ludher nul plaid numquam priudrai, qui meon vol ceit meon fradre Karle in damno sit. »

Serments des seigneurs. — « Si Lodhuvigs sagrament que son fradre Karlo jurat, conservat, et Karlos meos tendra de suo part non lo stanit, si jo returnar non liot pois, ne neuls cui eo returnar int pois in nulla adjudha contra Loduwig non li juer. »

L'analogie que la langue conserve encore avec le latin est frappante; nous reproduisons ce document en latin de cette époque:

« Pro Dei amore, et pro christiano populo et nostro communi salvamento, de ista die in avant, in quantum Deus sapere et potere mi donat, si salvato ego eccistum meum fratrem Karlum, et in adjutum ero in quaque una causa, sic quomodo homo per directum suum fratrem salvare debet, in hoc quid ille mi alterum sic faceret, et ab Lothario nullum placitum numquam prendero quod meo volle eccisti fratri Karlo in damno sit. »

Serment des seigneurs franks. — « Si Ludovicus sacramentum tum quod suus frater Karlos jurat, conservat, et Karlos meus senior de sua parte non illud tenerat, si ego returnare non illam inde possum, nec ego, nec nullus quem ego returnare inde possum, in nullo adjuto contra Ludovicum non illi fuero. »

Nous avons dit plus haut que la langue demeura longtemps dans un état stationnaire: nous le prouvons par la traduction qui fut faite au XII<sup>e</sup> siècle, et que nous reproduisons d'après Bonamy (Mém. de l'Acad. des insc. et bell.-lett., tome 26, p. 640).

« Por Dex amor, et por christian pople et nostre commun salvament, de cest jor in avant en kant Deus saveir et pooir me done si salverai jeo cest meon fradre Karle, et en adjuhe sero en cascade cose si eum per dreit son fredre salver dist en o ki il me altre si faset, et a Lothaire nul plaid n'onques preindroi qui par mon voil a cest moun fradre Karle en damno sit. »

Serment des seigneurs franks. — « Se Loois lo sagrament ke son fradre Karle jure, conserve, et Karles meon senhor de sue part non lo tenist, se geo lo ne l'en pois ne jeo, ne nulz, ki jes returner en pois, en nul adjudhe Loois non il seroi. »

Voici la traduction française de ces deux pièces:

Serment de Louis. — « Pour l'amour de Dieu, et pour le peuple chrétien et notre commun salut, de ce jour en avant (à compter de ce jour), autant que Dieu m'en donne le savoir et le pouvoir, je défendrai mon frère Charles ici présent, et je l'aiderai en toute chose, ainsi qu'un homme, par droit et justice doit défendre son frère, en tout ce qu'il ferait de la même manière pour moi; et je ne ferai jamais avec Lothaire aucun accord qui, par ma volonté, porterait dommage à mon frère Charles que voici. »

Serments des seigneurs franks. — « Si Louis observe le serment que son frère Charles lui jure, et que Charles mon seigneur de son côté ne le tinte point, si je ne puis détourner Charles de cette violation, ni moi, ni aucun que je puis détourner, ne serons en aide à Charles contre Louis. »

Nous ne terminerons pas cet article sur l'idiome néo-latin de notre pays au moyen-âge sans parler de la poésie qui fut cultivée avec succès dès cette époque de formation. La poésie signale toujours une langue jeune, un peuple nouveau; elle ouvrit par conséquent la carrière illustrée depuis par des génies plus heureux. Aux compositions informes que le temps nous a dérobées succèdent les inspirations naïves et chaudes des troubadours et des poètes qui, par leur genre de vie errante et peu fortunée, rappellent les chantres antiques de la Grèce et des Orientaux. La chanson prend naissance, et le poète y retrouve, sous les formes que l'art a déjà polies, les souffrances du cœur et les douces espérances. L'amour, dans ces chants devient un culte, ou plutôt une religion dont les lois doivent être respectées de tous (Raynouard, Grammaire romane; Roquefort, Lexique roman; Ampère, hist. de la formation de la langue française, etc.). De cette époque on peut dater le mouvement frank vers la civilisation. Moins gracieuses, moins légères, moins élevées, les sirventes ne tendent pas aux sublimes conceptions inspirées par les sentiments tendres: elles sont plus graves, plus terrestres; elles célèbrent la guerre, et quelquefois les peines qu'elles font naître dans l'âme de la noble dame des pensées du chevalier. Les sirventes deviendront un jour de brillantes épopées. Le moyen-âge ne se borne pas à célébrer l'amour et la guerre: il a encore des voix qui s'élèvent, railleuses ou désespérées, contre ces deux cultes; elles sont déjà l'expression du scepticisme. La tenson chante bien quelquefois les actions héroïques et les sentiments délicats, mais le plus souvent elle exprime le doute et la colère. Pour attendre mieux le but qu'elle se propose, elle se revêt des formes dramatiques du dialogue. Quoiqu'elle tienne des deux par ses formes, la tenson n'est pas l'épigramme grecque et latine; elle n'est pas non plus l'inspiration ossianique: c'est quelque chose de plus grave que la première, de moins poétique que la seconde: c'est l'éclat douteux qui présage l'apparition du génie dramatique en France.

LATAPIE.

EAUX DE VICHY.

La réputation des eaux minérales de Vichy prend chaque année un nouvel accroissement, et les cures qu'elles opèrent sur la presque totalité des maladies qui affligent l'humanité, promettent à la contrée où elles surgissent un avenir immense et très-prochain.

Ces eaux sont alcalines-gazeuses; elles n'ont rien de désagréable au goût. Le gaz acide carbonique, l'un de leurs principes essentiels, leur donne une propriété rafraîchissante et tonique qu'on ne rencontre dans aucune autre eau minérale de la France, ni même de l'Allemagne, qu'on regarde comme le pays par excellence des eaux gazeuses.

Mais ce n'est pas assez que de livrer le combat aux maladies pendant la courte saison des eaux, qui, comme on le sait, n'embrasse que les mois de juin, juillet et août.

Quand le malade est rentré chez lui, une prudence bien entendue lui commande de donner suite à son traitement en continuant l'usage de cette boisson salubre. Par ce moyen, il consolide les succès obtenus et prépare, pour la prochaine année, un succès certain et décisif.

La médecine a si bien compris cette nécessité, que, chaque année, par suite de ses prescriptions, il s'expédie, pour tous les points de la France et de l'étranger, des quantités considérables d'eaux de Vichy.

Il s'en expédierait davantage sans doute si, d'une part, on ne supposait qu'il faut vaincre de grandes difficultés pour les obtenir, et si, d'autre part, on savait qu'il suffit d'une lettre de demande de quatre lignes jetée à la poste.

L'opinion reçue est que toutes les eaux de Vichy partent d'un seul et même bassin souterrain, situé sous la source d'Hauterive-les-Vichy; elles arrivent toutes à la surface de la terre par des fissures naturelles. La maison Brosseau frères, alors fermière de l'établissement thermal, ayant compris que ces eaux, en jaillissant par les fissures, devaient nécessairement recevoir des infiltrations, soit de l'eau de l'Allier, qui coule devant Vichy, soit des eaux pluviales, entreprit d'immenses travaux de forage au lieu sous lequel elle avait reconnu l'existence du bassin souterrain, et c'est par le résultat de ces travaux qu'a été obtenue la source d'Hauterive.

Les eaux qui alimentent l'établissement thermal, dont l'Etat est propriétaire, continuent de se produire par les fissures naturelles; celles de la source d'Hauterive, qui est la propriété particulière et privée de MM. Brosseau frères, est amenée à la surface du sol par des tubes perpendiculaires introduits dans la perforation faite par eux.

On conçoit facilement que l'eau conduite à la surface de la terre par ces tubes, qui vont la prendre dans son réservoir souterrain, doit être plus pure que celle qui s'infiltré au travers des couches terrestres.

Cette différence dans les moyens d'émission explique la différence que l'on remarque dans l'analyse des sources de l'Etat et de la source d'Hauterive. Il est important de faire connaître cette double analyse.

Analyse comparée des eaux de l'établissement et de celles de la source Hauterive-les-Vichy, faite par ordre du gouvernement.

Table comparing chemical analysis of water from the establishment and the source of Hauterive-les-Vichy. Columns include 'Eaux de l'établissement, d'après M. Lonchamp, 1825.' and 'Hauterive, d'après MM. Sallard et Saladin, 1843.' with various chemical components like Acide carbonique, Bi-carbonate de soude, etc.

On voit par la comparaison des éléments de ces deux analyses, qui sont officielles et faites par ordre du gouvernement,

que bien que les différentes eaux soient formées des mêmes principes minéralisateurs, celles de la source d'Hauterive conservent, à leur émission, une richesse minérale infiniment plus grande, et ont sur les autres une supériorité palpable et qui, du reste, n'a été ni mise en doute, ni contestée.

Les bains se prennent exclusivement à l'établissement thermal, l'eau de la source d'Hauterive n'y est employée pour aucune partie; quelques nombreux que soient les demandes d'envois faites à la maison Brosseau, elles n'absorbent pas le vingtième du produit de la source; ces circonstances laissent à MM. Brosseau frères, la facilité d'y établir, chaque semaine, un appareil que l'on peut voir fonctionner, au moyen duquel ils obtiennent le bi-carbonate de soude qui s'en exhale incessamment. On comprend combien ce bi-carbonate de soude naturel, que MM. Brosseau, maîtres de leur source, sont seuls en possession d'obtenir, est supérieure au bi-carbonate fabriqué par le commerce et nécessairement empreint de sels étrangers. — Il s'emploie de deux manières: mis dans un bain, à une quantité donnée, il procure à l'eau ordinaire les caractères minéraux des bains de Vichy, et manipulé en pastilles, il présente, sous la forme agréable d'un bonbon, un digestif excellent.

Le prix des produits de la source d'Hauterive est réglé de la manière suivante:

Table listing prices for water products: Eau, le litre, emballage et verre compris. f. » 55 c. Bi-carbonate, pour boisson, flacon de 500 gram. 2 » pour bains 1 50 Pastilles, la boîte. 2 »

Les eaux seront désormais mises en bouteilles et non en cruchons, l'opacité de ces derniers ayant été la cause de dégâts très graves de la part des consommateurs, qui y ont rencontré des ténaces, inconvénient que l'on évite au moyen d'un vase transparent.

On doit s'adresser, par lettres affranchies ou non, à MM. Brosseau frères, à Vichy (Allier).

BULLETIN COMMERCIAL.

Mercuriale officielle de Gray. — Du 29 novembre au 6 décembre.

Table of market prices for various goods like Froment, Seigle, Orge, Avoine, Farine, Foin, etc., with columns for quality and price.

Depuis notre dernier bulletin, les blés ont éprouvé une baisse assez sensible sur notre place. Les avoines se maintiennent à un prix élevé, et les orges ont une tendance à la baisse.

Blé, prem. qualité, 0/0 kilo, 40 f.; ordinaire, 39 f. 50. — Avoine, 0/0 kilo, 25 f. 75 à 24 f.; à l'hectol., 7 f. 90 à 8 f. 20. — Orge, 17 f. 50 et 18.

Un convoi de bateaux chargés d'avoine, dont une partie est en route et l'autre partie stationne encore au Port, retenant par la hauteur de la Saône, est estimé à plus de cent mille hectolitres, en destination pour Lyon et le Midi.

Marché de St-Laurent, du 5 décembre 1846.

Table of market prices for grains: Nature des grains, Quant. vend., Bas prix, Pr. moyen, Haut prix. Includes items like Froment, Méteil, Seigle, etc.

SOIES.

BULLETIN DE LA SEMAINE.

Il paraît se manifester un peu plus d'empressement dans l'achat des soies sur nos marchés, sans cependant que les prix en éprouvent de l'amélioration.

A Aubenas, samedi dernier, les affaires ont été actives. Il y a été vendu quelques balles de soie de Joyeuse, qualité surfine, à 31 fr. 50 le 1/2 kilo. Les soies fines de pays se sont placées à 29 f. 65, 50 f., 50 f. 50 et 50 f. 85 le 1/2 kilo.

Soies deuxième choix, 11 f. 80, 22, 23, 24, 25, 26 et 26 f. 60 le 1/2 kilo. Le marché de Joyeuse de mercredi dernier a été nul à cause de la pluie.

A Roubaix, la tendance à la baisse, qui avait semblé se manifester aux marchés précédents, a disparu au marché de vendredi dernier; il s'y est opéré un assez bon nombre de transactions au prix de 52 à 53 f. le kilo, soit ordinaire de pays.

A Avignon, la situation est toujours languissante; les prix des soies courantes continuent à être faibles. Quant aux soies de filature de premier mérite, on semble attendre une amélioration dans les prix pour se décider à entamer des transactions.

A Marseille, l'activité a été assez grande dans les achats, parce que les détenteurs ont diminué leurs prétentions. Voici les ventes qui ont été opérées: 50 balles Baruthine à 11 f. 25 et 12 f. 50 le 1/2 kilo. — 28 b. Sella à 15 f. 30 et 16 f. — 19 b. Perse à 14 et 15 f. — 12 b. Payembol à 14 f. 25. — 11 b. Brousse C. G. 15 f. 25 à 15 f. — 9 b. Syrie fine à 22 et 23 f. — 8 b. Salonique à 22 et 23 fr. — 5 b. Royale à 25 fr. 50. — 6 b. Brousse G. C. à 16 f. 50. — 2 b. Boffa à 13 f. — 1 b. Castravani à 12 f. 50. — 3 b. Montp. L. G. à 16 f. 50.

Fonds Français et étrangers, au comptant.

Table of financial data for French and foreign funds, including Banque Belge, Lots d'Autriche, Haïti, etc., with columns for bank names and values.

Il y avait aujourd'hui une suite de mauvaise vague à la bourse, et les cours de toutes les valeurs ont fléchi: sans que les affaires aient été fort animées. On paraissait peu disposé à entamer des transactions importantes tant que l'on ne connaîtrait pas au juste les mesures adoptées par la banque de France. Les chemins de fer étaient tous offerts en baisse sur la cote d'hier. Avant la bourse on était à 80 60. Le 3 0/0, qui avait fermé hier à 80 70, a varié de 80 75 à 80 80, ferme à 80 60. Le 5 0/0, qui était hier à 118 05, a fléchi à 117 35, reste à 118. Au comptant le 5 0/0 a fléchi de 25 c. à 117 90, le 5 0/0 de 20 c. à 80 65. Après la bourse on faisait 80 62 1/2. La Banque de France a fléchi de 10 f. à 5493. Obligations de la ville ont monté de 5 f. à 1570; quatre canaux de 5 f. à 1250; caisse Gonin de 5 f. à 1220; caisse Baudouin sans variation à 498 75; les lits militaires à 980.

L'emprunt belge 1842 sans variation à 101; celui de 1840 a monté de 1/8 à 100 1/8; 2 1/2 0/0 de 1/8 à 55 3/8; l'actif espagnol de 1/8 à 55 3/4; les ducats sans variation à 102 50; romaines à 100.

Les actions du Nord ont fléchi de 250 à 637 50; Orléans de 5 f. à 1245; Rouen de 2 50 à 882 50; Havre de 250 à 640; Strasbourg de 3 75 à 478 75; Lyon de 5 f. à 505; Vierzon de 12 50 à 377 50; Montereau de 5 f. à 553; Versailles (rive droite) de 2 50 à 587 50; la gauche de 5 f. à 260.

Londres, 6 décembre 1846. — La bourse est fermée aujourd'hui dimanche.

Bourse de Madrid, 2 décembre: 3 0/0 54 1/8 argent; à la clôture il y avait preneurs à 54 1/4, 4 0/0 21, 5 0/0 21; il y a argent. Dette sans intérêt: 6 3/4 papier, coupons 20 il y a preneurs. Changes Paris: 13, 17 à 18. Londres: 56 5/8, 3/4 argent.

DIX années de vogue toujours croissante ont placé le Pâte de George, d'Epinal (Vosges), au premier rang des pectoraux. Tous les médecins qui la recommandent en prescrivent l'usage aux personnes atteintes de maladies de poitrine. Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 65 cent. et de 1 fr. 25 c., à Lyon, chez MM. Lardet, place de la Préfecture; Vernet, place des Terreaux 15, et à la pharmacie des Célestins; à St-Etienne, Garnier-Martinot, rue de Foy; à Châlons-sur-Saône, Pourcher-Faivre, confiseur, Grande-Rue, 4, à Mâcon, Lacroix, pharmacien.

Nota. — Une médaille d'honneur en argent a été décernée à M. George pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (43)

Lyon, le 11 décembre. — Le Gérant, J. REYNIER. Imprimerie de J.-M. BAJAT, cours de Broches, 8, à la Guillotière.

SQUIRRE ET CANCER

DE TOUTES LES PARTIES DU CORPS GUÉRIS SANS OPÉRATION ET SANS DOULEUR.

Par l'ingénieur traitement d'un médecin étranger qui sera présent à toutes les consultations. On peut donner connaissance de plusieurs cures obtenues. — On traite avec un égal succès les paralysies et les maladies chroniques en général. — S'adresser, de 11 1/2 à 4 heures, au cabinet de consultation de M. GIVAUDAN, médecin, à Lyon, place des Jacobins, 13, au 1er.

HOTEL D'AVIGNON,

Rue Mercière 56, au centre du commerce près des bateaux à vapeur du Rhône, des messageries du Midi et du chemin de fer.

Cuisine bourgeoise, diners à 1 f. 25 c. et à la carte.

AVIS AUX VOYAGEURS. On loue des chambres au jour et au mois. On peut sonner, le concierge ouvre à toute heure de la nuit.

Par brevet d'invention. (Sans garantie du gouvernement.) Approuvé par MM. les Fabricants de Lyon.

BATTANT INVARIABLE DE MERIE

pouvant s'appliquer à tous les articles. On peut le voir travailler chez l'inventeur, rue Bouteille, 13; et chez MM. Masson, rue Bodin, 6; Métal, Pierre-Plantées, 4; Gouvier, rue des Fantômes, maison Flavian; Dinan, rue Lambert-Colomès, 3; Donzel-Millet, rue des Capucins, 6; Cornaton, rue de Séve, 6; Mallet, cours d'Herbouville, 21; Carrier, rue Ste-Elisabeth; Toucheboeuf, rue Pouteau, 3, etc., etc. (17)

M. GAUTIER,

Rue Jacquard, maison Gautier, près des Tapis, à la Croix-Rousse, et rue Casati, n. 7, à Lyon.

Arcade de un mètre 50 centimètres, à 9 fr. les 4,000 cordes première qualité.

Arcade de un mètre 66 centimètres, à 10 fr. les 4,000 cordes première qualité.

Arcade de un mètre 83 centimètres à 11 fr. les 4,000 cordes première qualité.

Arcade de deux mètres, à 12 fr. les 4,000 cordes première qualité.

Collets à crochets, à 65 cent. le 100. (18)

AVIS

A Messieurs les Propriétaires et Entrepreneurs.

Le sieur Picard, inventeur des souches de cheminée, en plotet verni vert, ayant la tête en fonte indestructible à toute intempérie, a l'honneur de les informer qu'il y en a une de montée, très visible, sur les toits de la maison neuve, place de la Préfecture. S'adresser, pour en faire établir de semblables, chez l'inventeur, quai Bon-Rencontre, 63. (22)

Maison d'Accouchement

tenu par Mme THEVENET, maîtresse sage-femme, et dirigée par M. COQUAZ, médecin accoucheur. Cet établis-

sement est spécialement destiné pour les pensionnaires. Il leur offre tous les soins que leur position peut désirer. On y saigne, vaccine, et donne des consultations tous les jours de deux à quatre heures du soir, rue de la Gerbe, 3, au 3me, à Lyon. (19)

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Beauve, 2, aux Bureaux de l'Ecole Sociétaire. A Lyon, rue du Commerce, 1, au 2me, et chez M. DORIER, librairie, quai Villeroy.

PETIT COURS

D'ECONOMIE POLITIQUE, A l'usage des savants et des ignorants, PAR V. CONSIDÉRANT.

Prix: 40 cent.; par la poste, 50 cent.

Prix: 4 fr.; par la poste, 4 fr. 50 c.

LE FOU

DU PALAIS-ROYAL, Avec table analytique des matières, PAR F. CANTAGREL.

Deuxième édition, entièrement revue par l'auteur. Un beau vol. in-18 compacte, de 400 pages, format Charpentier.

ORGANISATION DU TRAVAIL, D'après les principes de la Théorie de Ch. Fourier, PAR P. FOREST.

Deuxième édition. Prix: 75 c.; par la poste, 1 fr.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION,

PAR MATH. BRIANCOURT. Deuxième édition. — Prix: 80 c.

Almanach Phalaustérien

Pour 1847.

Un beau volume in-16, orné de grand nombre de vignettes et d'un portrait de FOURIER, gravé sur bois d'après le dessin de M. Gigoux.

Prix: 50 cent.; par la poste, 80 cent.

LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE,

Dialogue familial sur l'éducation, EXTRAIT DU FOU DU PALAIS ROYAL. Petit vol. in-32. Prix: 40 cent.; par la poste, 50 cent.

Edition populaire à 1 fr. 25 c.; par la poste, 1 fr. 50 c.

SOLIDARITÉ,

VUE SYNTHÉTIQUE SUR LA DOCTRINE DE FOURIER, PAR Hipp. RENAUD, élève de l'Ecole Polytechnique.

Notions élémentaires sur la science sociale, Par l'auteur de la DÉFENSE DU FOURIÉRISME.

Un vol. in-18, de 2 à 300 pages. Prix: 1 fr. 50 c., et par la poste, 2 fr.

Petite Exposition abrégée du SYSTÈME PHALANSTÉRIEN, Troisième édition, par V. CONSIDÉRANT.

Prix: 30 c.; par la poste, 35 c. Les 12 exemplaires, 3 fr.; par la poste, 3 fr. 50 c.

Le même ouvrage, suivi de neuf thèses, Brochure in-32 Jésus, Paris, 1846. Prix: 60 c.; par la poste, 75 c.

LE NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL ET SOCIÉTAIRE,

PAR Ch. FOURIER, Deuxième édition. Paris, 1 fort vol. in-8, format le tome 6 des OEuvres complètes. Prix: 6 fr.; par la poste, 7 fr. 50 c.

Portrait en pied de Fourier.

Gravé par CALAMATTA, d'après le tableau de GIGOUX. (O 50 centimètres sur 0 34)

Epreuve d'artiste sepia, 40 fr.; sur chine, 40 fr. Id. avec la lettre, sepia 35 fr.; chine, 30 fr.; blanche, 24 fr.

Id. après la lettre, sepia 15 fr.; chine, 15 fr.; blanche, 12 fr. (24)

FABRIQUE D'EAU GAZEUSE

à vendre pour cause de santé. — S'adresser à M<sup>re</sup> Batia, avoué, rue de la Préfecture, 8, ou au bureau de la place St-Nizier, 4, Lyon. (49)

PLANTS DE MURIERS

de diverses grandeurs et grosseurs. — S'adresser à M. Chêne, marchand de comestibles, place de la Boucherie-des-Terreaux, 9, Lyon. (50)

PANSEMENT DES VESICATOIRES,

PAPIER et compresses D'ALBESPEYRES, chez MM. les pharmaciens. — se méfier des contrefaçons.

A VENDRE DEUX MACHINES A VAPEUR,

l'une de la force de deux hommes, l'autre de celle d'un cheval. S'adresser rue de la Liberté, 32, chez M. MELINAUD, mécanicien. (48)

PAR BREVET D'INVENTION

Sans garantie du gouvernement. Seule et unique découverte pour la chaussure imperméable au Gégène de chaussure, quoique aussi légère et élégante que celle ordinaire, non seulement garantit les pieds contre toute espèce d'humidité, mais encore les maintient dans une douce chaleur, avantage si précieux pour la santé. — S'adresser chez M. Monnier, bottier, place St-Vincent, 8, à Lyon. (31)